

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

\*\*\*\*\*



BURKINA FASO  
*Unité – Progrès – Justice*

\*\*\*\*\*

LE BUDGET CITOYEN DE L'ETAT

EXERCICE 2017

avril 2017

## Avant-propos

L'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat relève d'un exercice technique auquel participent peu d'acteurs. En effet, cet exercice est conduit par l'Exécutif à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Les autres acteurs tels que l'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes n'interviennent que pendant la phase de validation des documents budgétaires.

La mise en œuvre du budget vise à fournir aux citoyens, des services publics (santé, éducation, eau potable, sécurité, etc.) dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Cependant, ces derniers ne disposent pas toujours d'informations suffisantes concernant ce budget du fait, soit de leur faible implication dans le processus, soit de la complexité des informations budgétaires qui ne leur permet pas une appropriation aisée.

Cette quatrième édition comme les précédentes, a pour ambition de pallier ce déficit d'informations. Son objectif est de présenter de manière synthétique et compréhensible, les données budgétaires à la population. Une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'évaluer plus facilement les politiques publiques et de formuler des observations à même d'améliorer le processus.

L'élaboration du présent budget citoyen au titre de l'année 2017 participe donc de la volonté du Gouvernement de renforcer la transparence budgétaire telle que prévue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et le code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

Pour permettre une meilleure appropriation, le budget citoyen fera l'objet de communication et de diffusion à l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisations de la Société Civile et des populations.

Mon département veillera à la perpétuité de cette initiative prévue dans la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF), par l'élaboration, la publication et la communication sur le budget citoyen de façon annuelle.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Développement**

**Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI**

*Officier de l'Ordre National*

## PREMIERE PARTIE :

### PRESENTATION DES ETAPES DU PROCESSUS BUDGETAIRE ET NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES

#### I- QUELQUES NOTIONS DE BASE

**Le cadrage macroéconomique** consiste en la détermination des grandes masses de ressources et de dépenses pour l'année concernée en tenant compte des hypothèses et de la conjoncture aussi bien au plan national, régional qu'international.

**Le cadrage budgétaire** consiste à dégager les prévisions de ressources globales et à les allouer à la réalisation des programmes de développement définis par les référentiels nationaux de développement économique et social.

**La loi de finances initiale** est l'autorisation parlementaire accordée chaque année à l'Etat pour d'une part, percevoir des ressources financières et d'autre part, affecter ces ressources à la réalisation de dépenses dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social. Il s'agit de l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile.

**La loi de finances rectificative** est celle qui modifie en cours d'exécution, la loi de finances initiale soit pour prendre en compte l'autorisation de perception de nouvelles recettes, soit pour procéder à une réallocation des ressources compte tenu des événements imprévisibles qui pourraient survenir en cours d'année (inondation, insurrection, changements institutionnels, etc.).

**Le budget de l'Etat** est la partie chiffrée de la « loi de finances » c'est-à-dire l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année financière, les ressources et les charges de l'Etat. Il est important de souligner que le budget de l'Etat ne constitue pas un stock de ressources disponibles sur lesquelles sont imputées des dépenses. Les recouvrements de recettes se font durant toute l'année budgétaire et les dépenses sont exécutées en tenant compte du niveau de la trésorerie.

**L'autorisation du Parlement** est l'acte par lequel l'Assemblée Nationale donne son approbation au Gouvernement pour la mobilisation et l'utilisation des ressources prévues pour l'année budgétaire concernée. Ainsi, chaque année, l'exécutif (Gouvernement) soumet à l'appréciation du législatif (Parlement) ses projets de mobilisation de ressources tant au niveau national qu'international et ensuite requiert son approbation pour l'utilisation de ces ressources dans la mise en œuvre de projets de dépenses.

## II- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

Plusieurs textes régissent, chaque année, l'élaboration de la loi de finances. Pour le budget de l'Etat, exercice 2017, adopté par l'Assemblée Nationale le 15 décembre 2016, les principaux textes ayant encadré le processus sont :

- la Constitution du Burkina Faso du 2 juin 1991;
- la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

## III- LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

Le budget de l'Etat est élaboré conformément à un calendrier budgétaire annuel prévu à cet effet. Le processus démarre dès le mois de janvier de l'année N avec la définition des priorités et des choix stratégiques et s'étend jusqu'au mois de décembre avec la promulgation de la loi de finances en passant par les différentes étapes de l'arbitrage budgétaire aussi bien au niveau de l'Exécutif (Gouvernement) que du Parlement (Assemblée Nationale).

Les grandes étapes du processus sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : processus d'élaboration du budget**

PHASES	ACTIVITES	ACTEURS	CALENDRIER
<b>Cadrage budgétaire</b>	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires	DGEP/MINEFID	Janvier– Février
	Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) et sectorielles (crédits budgétaires des ministères et institutions) à travers le cadrage budgétaire.	DGB/MINEFID	Mars-Avril
	Notification des enveloppes sectorielles aux ministères et aux institutions à travers la circulaire budgétaire.	DGB/MINEFID	Mai
	Elaboration des DPPD (avant-projets de budget) des ministères et des institutions.	Ministères sectoriels	Mai – Juin
<b>Arbitrage</b>	Examen technique des DPPD des ministères et des institutions.	DGB/MINEFID	Juin
	Arbitrage des DPPD des ministères et institutions par le Ministère en charge des Finances	MINEFID	Juillet
	Arbitrage de l'avant-projet de loi de finances en Conseil de ministres	Gouvernement	Septembre
	Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Gouvernement	Gouvernement	

PHASES	ACTIVITES	ACTEURS	CALENDRIER
Vote	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	SG-Gouvernement	Septembre
	Examen par la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale et vote de la loi de finances par le Parlement	Parlement	Octobre-Décembre
Mise en exécution	Promulgation de la loi de finances par le Président du Faso	Président du Faso	Décembre N- janvier N+1

#### IV- NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES

Les nouvelles mesures fiscales au titre de l'année 2017 concernent notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du rendement de certains impôts. En outre, des mesures de faveur fiscale ont été proposées.

##### A- Au titre de l'élargissement de l'assiette fiscale

La principale mesure est relative à la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement des actes et mutations intéressant les sociétés d'économie mixte. Cela vise à rétablir l'égalité dans le régime d'enregistrement des actes et mutations des sociétés d'économie mixte et des autres sociétés commerciales.

##### B- Mesures d'amélioration du rendement de l'impôt

Les principales mesures pour l'année 2017 sont relatives :

- à la mise en place d'un dispositif de lutte contre la minoration des prix de vente des produits miniers ou des matières premières ;
- à la limitation de la déduction des frais de siège à travers la suppression et la reformulation de l'expression « **sans y avoir son siège social** » qui portait confusion et engendrait par conséquent des déperditions de recettes.
- à la fixation de pièces complémentaires à joindre aux demandes de remboursement des crédits TVA afin de s'assurer de la réalité des opérations taxables à la TVA pour lesquelles les remboursements de crédits sont demandés ;
- à la modification du régime de l'avis à tiers détenteur pour contraindre les structures financières et tout tiers détenteur à obtempérer aux injonctions de l'ATD dans les meilleurs délais ;

- à la consécration de l'identifiant financier unique par la loi et l'obligation pour les banques et établissements financiers d'intégrer l'IFU dans les éléments d'identification des détenteurs de comptes commerciaux et professionnels ;
- à l'imposition à l'IUTS des primes et gratifications de toutes natures servies aussi bien aux salariés du secteur public que ceux du secteur privé ;
- au renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à travers la mise en œuvre de l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- à l'opérationnalisation de la **facture normalisée**.

### **C- Mesures de faveur fiscale**

Ces mesures d'allègement fiscal visent à réduire le poids de l'impôt sur certains contribuables et portent notamment sur :

- l'importation de matériaux de construction en exonération de droit de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de la production de logements sociaux pour le compte de l'Etat ;
- la reconduction de la mesure du forfait, au profit des personnes physiques, au titre des droits d'enregistrement des mutations volontaires de propriété de biens immeubles à usage d'habitation et l'autorisation des mutations hors délai de mise en valeur ;
- l'exonération de la TVA sur la vente d'aliments pour bétail et pour volaille produits au Burkina Faso.

## DEUXIEME PARTIE :

### **CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2017 ET PRIORITES**

#### **I- CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2017**

Le budget de l'Etat, exercice 2017 a été élaboré dans un contexte économique et social marqué :

➤ *Au plan international et régional par :*

- une accélération progressive de l'activité économique dans les pays développés ;
- une reprise de l'activité économique dans les pays émergents et les pays en développement;
- une dégradation des perspectives de croissance ;
- une orientation favorable des cours de certaines matières premières telles que le coton et l'or et défavorable pour le pétrole.

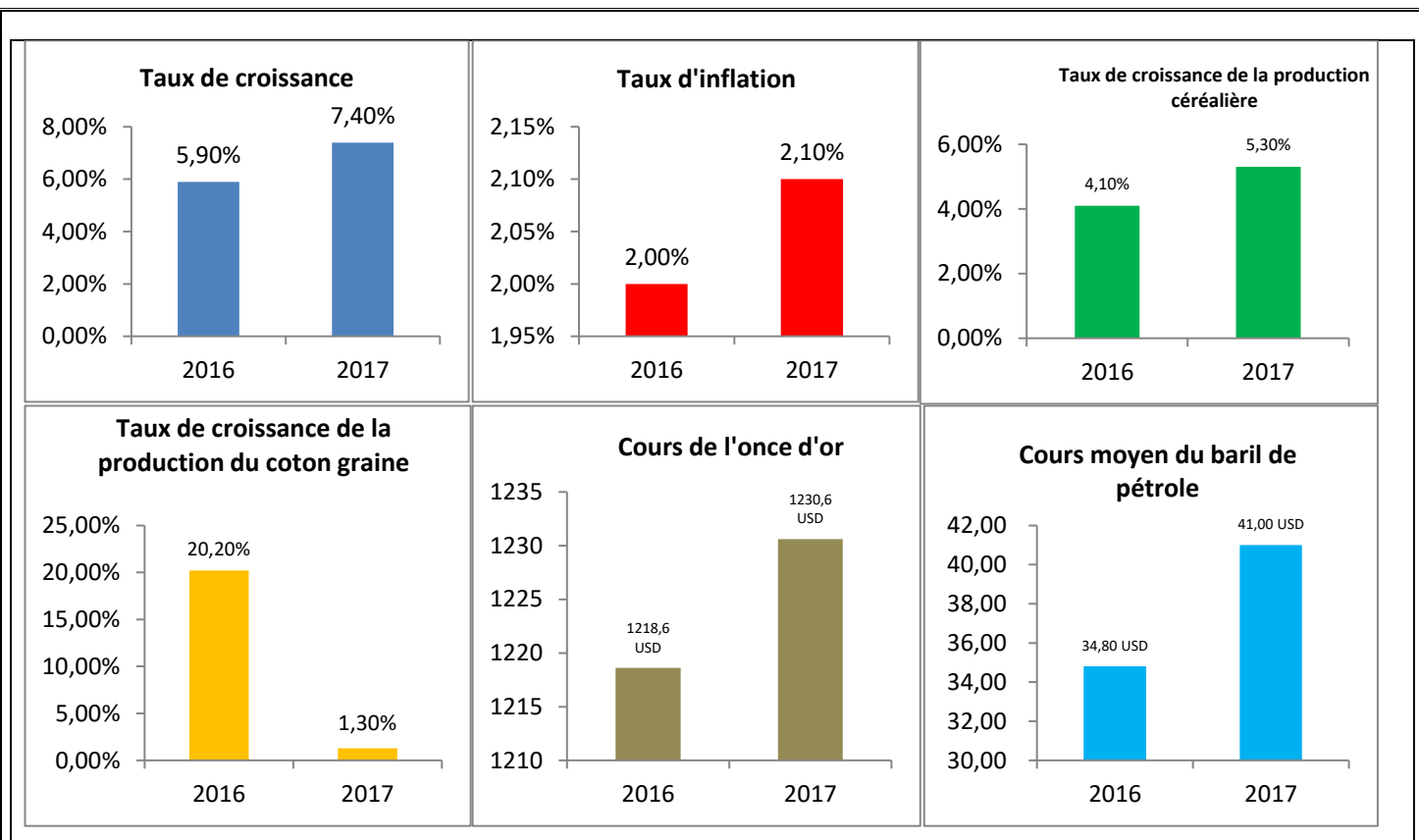
➤ *Au plan national par :*

- la série d'attentats terroristes de 2016 et 2017 ;
- une croissance de la production céréalière de 5,3% ;
- une croissance de la production cotonnière de 1,3% ;
- une hausse des exportations et des importations respectivement de 7,1% et 8,6%.

Au regard du contexte, un certain nombre d'hypothèses a été formulé pour encadrer les prévisions des grands agrégats budgétaires.

#### **II- HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2017**

Plusieurs hypothèses ont sous-tendu l'élaboration du budget 2017. Ce sont entre autres, le niveau de croissance, le taux d'inflation, l'évolution des cours de certaines matières premières ainsi que la production nationale.



### III- PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES RETENUS POUR L'ANNEE 2017

Les priorités du budget 2017 adoptées par le Parlement se sont orientées principalement autour des axes suivants :

- réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- développer le capital humain;
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

## Secteurs prioritaires retenus pour l'année 2017



Emploi



Sécurité et Défense



Infrastructures



Justice



Agriculture



Santé et Education

**Priorités du budget 2017**

Eau potable



Energie



**TROISIEME PARTIE :**  
**PRESENTATION DU BUDGET DE L'ANNEE 2017**

**I- RECETTES : d'où proviennent les recettes du budget de l'Etat ?**

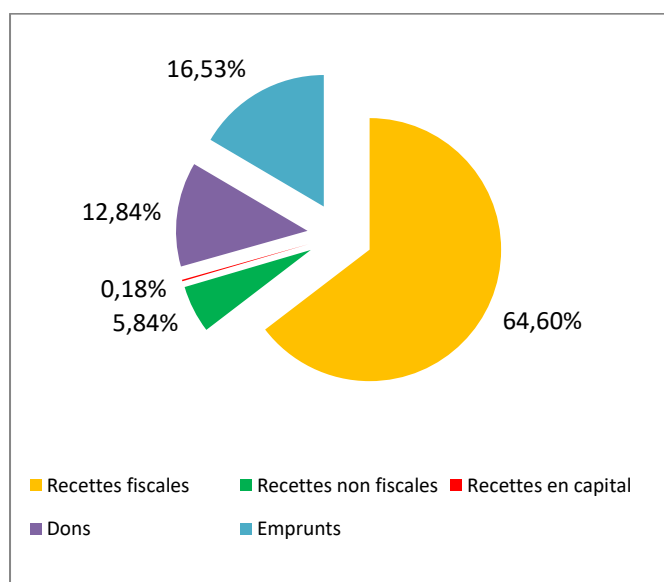
Les recettes de l'Etat proviennent des recettes ordinaires (recettes fiscales, recettes non fiscales et recettes en capital) et des recettes extraordinaires (dons et emprunts). Les recettes totales enregistrent une hausse de 26,33% due essentiellement à celle des ressources extraordinaires de 68,42%. Cette hausse pourrait s'expliquer par la volonté des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

**Tableau 2 : Nature des recettes (en milliers de FCFA)**

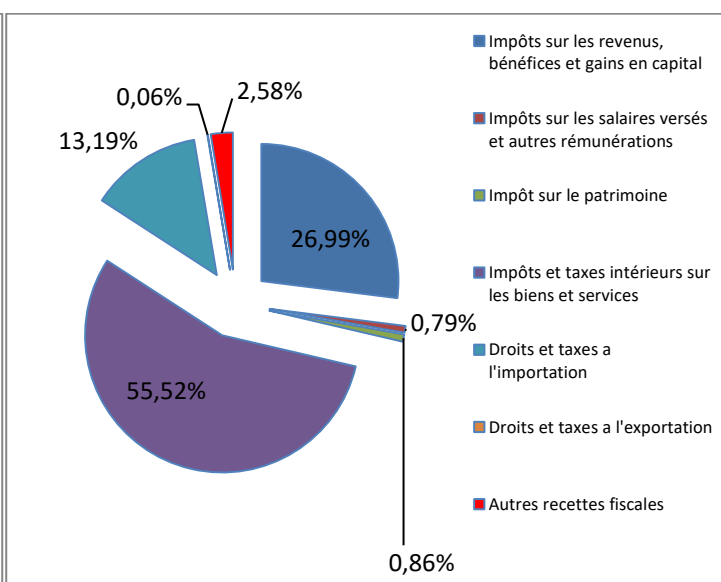
Nature des recettes	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Variation
<b>I- Recettes ordinaires</b>			
Recettes fiscales	1 122 291 279	1315 495 336	17,22%
Recettes non fiscales	131 610 210	119 018351	-9,57%
Recettes en capital	2 931 511	3 751313	27,97%
<b>Total Recettes ordinaires</b>	<b>1 256 833 000</b>	<b>1 438 265 000</b>	<b>14,44%</b>
<b>II- Recettes extraordinaires</b>			
Dons	213 771 519	261 436 664	22,30%
Emprunts	141 306 999	336 600 000	138,20%
<b>Total Recettes extraordinaires</b>	<b>355 078 518</b>	<b>598 036 664</b>	<b>68,42%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 611 911 518</b>	<b>2 036 301 664</b>	<b>26,33%</b>

Les recettes fiscales représentent 64,60% des ressources totales du budget 2017 tandis que les dons et les emprunts qui constituent des financements extérieurs représentent respectivement 12,84% et 16,53% des ressources.

## Répartition des recettes totales par nature



## Recettes fiscales par nature d'impôts ou taxes



## II- DEPENSES : A quoi servent les ressources de l'Etat ?

En 2017, les dépenses totales s'élèvent à **2 455 193 114 000 FCFA** contre **1 914 321 705 000 FCFA** en 2016, soit une hausse de **540 871 409 000 FCFA** correspondant à un taux de **28,25%**. Les dépenses courantes s'établissent à **1 162 976 532 000 FCFA** et les dépenses en capital, à **1 292 216 582 000 FCFA**.

La charge financière de la dette s'élève à **67 691 691 000 FCFA**. Les dépenses de personnel s'établissent à **550 784 841 000 FCFA** en hausse de **8,43%** par rapport à 2016.

Les dépenses d'acquisition de biens et services se chiffrent à **145 300 000 000 FCFA**, en hausse de **3,86%** par rapport à la même nature de dépense en 2016. Elles représentent **10,10%** des ressources propres de l'Etat.

Les dépenses de transferts courants sont estimées à **398 700 000 000 FCFA**, en hausse de **9,71%** par rapport à 2016. Elles représentent **27,72%** des ressources propres de l'Etat.

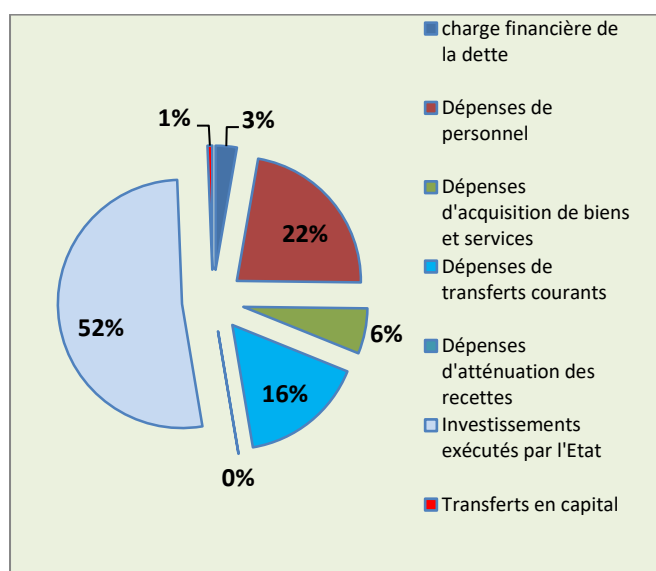
Les investissements exécutés par l'Etat, tout financement confondu, sont évalués à **1 277 016 582 000 FCFA** contre **700 363 227 000 FCFA** en 2016, soit une hausse de **82,34%**. Cette hausse est essentiellement imputable à celle des investissements financés sur ressources propres (**157,46%**). Ces dépenses représentent **52,01%** des dépenses totales de l'année.

**Tableau 3: Nature des charges (en milliers de F CFA)**

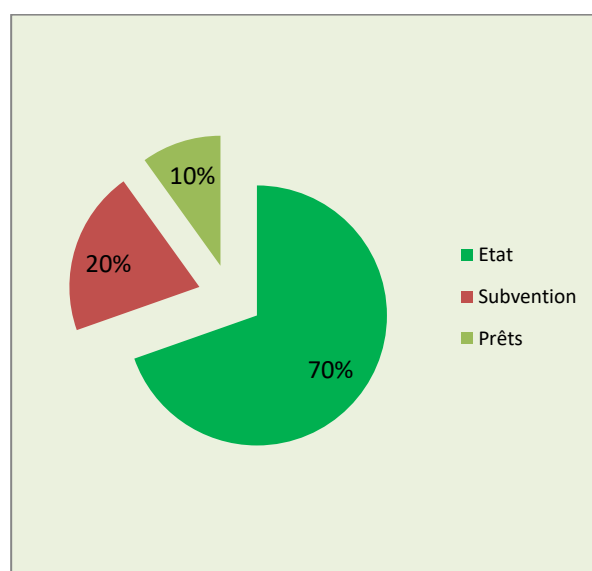
Nature des dépenses	Dotation 2016	Dotation 2017	Variation
<b>I- Dépenses courantes</b>			
charge financière de la dette	195 161 296	67 691 691	-65,32%
Dépenses de personnel	507 985 627	550 784 841	8,43%
Dépenses de fonctionnement	139 903 328	145 300 000	3,86%
Dépenses de transferts courants	363 408 227	398 700 000	9,71%

Nature des dépenses	Dotation 2016	Dotation 2017	Variation
Dépenses d'atténuation des recettes		500 000	
<b>Total Dépenses courantes</b>	<b>1 206 458 478</b>	<b>1 162 976 532</b>	<b>-3,60%</b>
<b>II- Dépenses en capital</b>			
Investissements exécutés par l'Etat	700 363 227	1 277 016 582	82,34%
<i>Etat</i>	<i>345 284 709</i>	<i>888 963 250</i>	157,46%
<i>Subvention</i>	<i>213 771 519</i>	<i>261 436 664</i>	22,30%
<i>Prêts</i>	<i>141 306 999</i>	<i>126 616 668</i>	-10,40%
Transferts en capital	7 500 000	15 200 000	102,67%
<b>Total Dépenses en capital</b>	<b>707 863 227</b>	<b>1 292 216 582</b>	<b>82,55%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 914 321 705</b>	<b>2 455 193 114</b>	<b>28,25%</b>

Part par nature de dépenses



Sources de financement des investissements



### III- LES AGREGATS BUDGETAIRES

#### 1- L'épargne budgétaire

Les recettes propres prévues dans le budget 2017 s'établissent à 1 438 265 000 000 FCFA pour des dépenses courantes de 1 162 976 532 000 FCFA, soit une épargne budgétaire de 275 288 468 000 FCFA.

#### 2- Le déficit budgétaire et sources de financement

Les prévisions de recettes et de dépenses du budget 2017 sont respectivement de 2 36 301 664 000 FCFA et 2 455 193 114 000 FCFA. Il se dégage ainsi un déficit prévisionnel de 418 891 450 000 FCFA.

**Tableau 4: Déficit budgétaire pour l'année 2017**

<b>Recettes totales 2017 : 2 036 301 664 000 FCFA</b>	<b>Dépenses totales 2017 : 2 455 193 114 000 FCFA</b>
<b>Déficit 2017 : 418 891 450 000 FCFA</b>	

Le Ministre chargé des finances est autorisé par la loi à rechercher les voies et moyens susceptibles d'assurer l'équilibre financier du budget de l'Etat. A cet effet, il est prévu que le déficit soit couvert par des appuis budgétaires, des tirages sur les ressources FMI et des emprunts obligataires.

### **3- Les principaux indicateurs de convergence**

Les critères de convergence au niveau de l'UEMOA sont constitués de trois (03) critères de premier rang et deux (02) critères de second rang.

→ Critères de premier rang

**Le ratio solde global base engagement, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressort à -5,27% en 2017 contre -3,14% en 2016 pour une norme  $\geq -3\%$ .

**Le ratio encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** s'établit à 33,703% en 2017 contre 27,68% en 2016 pour une norme communautaire de 70% maximum.

**Le taux d'inflation annuel moyen** est de 2,10% en 2017 contre 2,àà% en 2016 pour une norme communautaire de 3% maximum.

→ Critères de second rang

**Le taux de pression fiscale** ressort à 17,38% en 2017 contre 15,87% en 2016, soit une amélioration de 1,51 point de pourcentage, pour une norme communautaire de 20% minimum.

**Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales** s'établit à 41,87% en 2017 contre 45,26% en 2016 pour une norme communautaire de 35% maximum.

## QUATRIEME PARTIE :

### **QUELQUES INSCRIPTIONS SPECIFIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Dans le cadre de la loi de finances 2017, plusieurs inscriptions ont été opérées dans le but de prendre en compte autant que possible, les aspirations des populations. Les principales inscriptions sont les suivantes par priorité :

#### ***1- Au niveau de l'éducation***

Avec les ressources qui seront mises à la disposition du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA), il est envisagé entre autres résultats en 2017 :

- la construction de 73 établissements préscolaires pour un coût total de 1 335 450 000 FCFA ;
- la normalisation de 1450 écoles à trois (03) classes pour un coût total de 1 335 450 000 FCFA ;
- la construction en matériaux définitifs de 160 écoles sous pailote pour un montant de 4 420 800 000 FCFA ;
- la construction de 70 nouveaux collèges d'enseignement post primaire pour 2 578 800 000 FCFA ;
- la construction de 10 centres de formation technique et professionnelle pour 5 400 000 000 FCFA ;
- la construction de 3 lycées professionnels pour 18 820 140 000 FCFA ;
- la construction de 64 nouveaux lycées pour 8 995 000 000 FCFA ;
- la construction de 3 lycées scientifiques pour 4 425 000 000 FCFA ;
- la construction de 3 lycées techniques régionaux pour 10 120 140 000 FCFA.

L'atteinte de ces résultats contribuera à améliorer le taux d'accès à l'éducation formelle et de développer l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

#### ***2- Au niveau de la santé***

L'action publique en matière de santé est axée principalement sur la politique d'accès des populations aux services de santé et la qualité des prestations de ces services. Il est alloué à ces deux programmes respectivement 123 367 696 000 F CFA et 76 529 999 000 FCFA pour :

- le renforcement et la poursuite de la politique des mesures de gratuité des soins pour un montant de 18 925 642 000 F CFA ;
- la construction d'un centre de cancérologie d'un coût de 13 600 000 000 FCFA ;

- la construction d'un centre de soins spécialisé en neurologie pour un montant de 1 925 000 000 F CFA ;
- la construction et l'équipement de 4 CSPS pour 775 000 000 F CFA (pour la population relogée dans le cadre de la réalisation de Bagré pôle).
- la construction et l'équipement du centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés pour un coût de 1 718 815 000 F CFA ;
- les travaux complémentaires de construction et d'équipement de l'hôpital de district de Bogodogo pour un coût de 7 150 000 000 F CFA.

Ainsi, ces réalisations permettront d'améliorer le rayon d'accès aux centres de santé et partant le taux de couverture sanitaire du territoire pour le bien-être des populations. Elles amélioreront également les possibilités de prise en charge de certaines pathologies comme les cancers.

Pailleurs, il est inscrit au niveau du ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale une enveloppe de 2 000 000 000 FCFA pour l'opérationnalisation de l'assurance maladie.

### **3- Au niveau de l'eau potable et de l'assainissement**

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement constitue un volet assez prioritaire pour le Gouvernement. A ce titre, avec une enveloppe globale de 20 419 619 000 FCFA, il est prévu entre autres résultats majeurs pour la satisfaction des besoins:

- la réalisation de 1 687 forages et de 41 réseaux d'adduction d'Eau potable simplifié (AEPS) ;
- la réhabilitation de 1 282 forages ;
- l'augmentation des capacités de stockage d'eau de 14 300 m<sup>3</sup> ;
- le branchement de 32 500 particuliers au réseau d'eau potable.

Pour ce qui est du volet assainissement, une prévision de 5 654 553 000 FCFA a été retenue pour la mise en œuvre du programme avec entre autres résultats majeurs, la réalisation de 50 000 latrines familiales et 500 latrines institutionnelles et publiques.

### **4- Au niveau de la création d'emploi et la lutte contre le chômage**

Dans le cadre de la création d'emploi et la lutte contre le chômage, en 2017, avec les ressources mises à la disposition du Ministère en charge de la jeunesse, il est attendu

- la formation de 1 111 Volontaires ;
- la formation de 1 800 Stagiaires en entrepreneuriat ;
- la construction de 30 centres provinciaux et de 5 centres polyvalents ;
- la couverture de 12 métiers des centres de formation professionnelle par la certification ;

- le renforcement des capacités de 5 000 acteurs de l'économie informelle ;
- la dotation de 1 400 Jeunes dotés en kits d'installation ;
- le financement de 1 045 Promoteurs à travers les différents fonds d'appui à la création de l'emploi.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre de la recherche de l'auto emploi des jeunes pour la réduction du taux de chômage et de la pauvreté dans cette couche assez vulnérable.

#### ***5- Au niveau de l'énergie***

En matière d'énergie, on pourrait noter principalement l'électrification en 2017 de **178 nouvelles localités** dans le cadre de l'offre de services d'énergie.

#### ***6- Au niveau des infrastructures***

S'agissant des infrastructures, en vue de prendre en compte les engagements du Gouvernement, il est prévu :

- 14 350 000 000 FCFA pour l'entretien courant des routes dont 2 150 715 000 FCFA pour les pistes rurales et 12 150 000 000 FCFA pour l'entretien du réseau routier classé ;
- 10 832 734 000 FCFA pour les travaux à haute intensité de mains d'œuvre (HIMO) ;
- 9 996 783 000 FCFA pour la réhabilitation et le renforcement de la route Koupela-Fada, Koupela-Gounghin ;
- 13 480 950 000 FCFA pour le renforcement de la route Gounghin-Fada-piéga-frontière du Niger.

Au total, il est alloué au ministère des infrastructures un budget de 254 761 408 000 FCFA dont 90% sont consacrés aux infrastructures routières. Ce montant ne prend pas en compte les infrastructures qui seront financées par voie de Partenariat public privé.

**CINQUIEME PARTIE :**  
**ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

Pour l'année 2017, plusieurs mesures d'accompagnement ont été identifiées et portent aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

**I. EN MATIERE DE RESSOURCES**

➤ ***En matière de mobilisation des ressources internes***

Il s'agira notamment :

- de la modernisation et la simplification des procédures douanières à travers la poursuite de la mise en œuvre du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importations et d'exportations (SYLVIE) et la connexion des commissionnaires en douane agréés (CDA) au système douanier automatisé ;
- du renforcement du dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers ;
- de l'opérationnalisation effective de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA, ce qui contribuera significativement à l'accroissement des recettes ;
- de la poursuite de l'informatisation des services fiscaux (déploiement intégral de la version améliorée du logiciel SINTAX au sein des services) afin d'accroître significativement la productivité des services opérationnels et lutter contre la fraude fiscale ;
- du renforcement du dispositif de lutte contre les transferts indirects de bénéfices ;
- du renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à travers la mise en œuvre de l'échange de renseignements à des fins fiscales ;

➤ ***En matière de mobilisation des ressources extérieures***

Il s'agira entre autres :

- de poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- du renforcement du Partenariat Public-Privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance ;

- de la coopération Sud-sud dans le cadre de la diversification des ressources financières de l'Etat ;
- de la préparation d'un dossier de plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue de solliciter des appuis budgétaires complémentaires.

## II. EN MATIERE DE DEPENSES

En ce qui concerne les dépenses, l'accent sera mis sur :

- la poursuite de l'opérationnalisation des unités de vérification des dépenses à travers leur extension aux départements ministériels qui n'en bénéficient pas ;
- la poursuite de la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat ;
- la poursuite de l'anticipation du processus de passation des marchés publics et des actions tendant à concilier l'exécution physique et financière du budget, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée (MOD) ;
- le renforcement du système de contrôle des projets et programmes par les corps de contrôles ;
- le renforcement de l'appui à la décentralisation à travers le transfert conséquent des ressources en accompagnement aux compétences transférées ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction du train de vie de l'Etat et des mesures d'économies budgétaires ;
- la poursuite des actions de contrôle, d'audit des finances publiques et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption.

## III. LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2017-2019 a défini au titre de 2017, un besoin de financement estimé à 788,057 milliards de FCFA décomposé en :

- Déficit primaire : 560,88 milliards de FCFA
- Paiement des intérêts de la dette : 67,8 milliards de FCFA;
- Paiement du principal : 159,4 milliards de FCFA

Ainsi, le besoin de financement de 2017 devrait être comblé par dix (10) instruments.

En ce qui concerne le **financement extérieur**, il est envisagé le décaissement de 525,40 milliards de FCFA sur les conventions déjà signées

Pour ce qui est du **financement intérieur**, à titre indicatif, les montants mobilisés se répartiraient entre instruments à court terme et à moyen terme pour un montant global de 300 milliards de FCFA.

## CONCLUSION

Le budget de l'Etat reste avant tout une prévision. La réussite de sa mise en œuvre repose sur la mobilisation des ressources prévues aussi bien au niveau interne qu'externe.

Chaque citoyen est donc interpellé quant à sa contribution à la mise en œuvre de ces actions à travers entre autres, le paiement du juste impôt.

## INFORMATIONS UTILES

- Situation géographique de la DGB

La Direction Générale du Budget est située dans l'enceinte du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement sise Avenue du 11 décembre face à la télévision nationale.

- Numéros de téléphone :

- Secrétariat du Directeur Général du Budget : 25 32 44 64
- Direction de la Programmation Budgétaire : 25 49 01 46
- Direction de la Solde : 25 32 44 15
- Direction de l'Exécution Budgétaire : 25 32 65 11
- Direction de l'informatisation et des Statistiques Budgétaires : 25 30 85 43
- Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité : 25 32 45 91

- Courriel : [WWW.DGB.GOV.BF](http://WWW.DGB.GOV.BF)